



Bulletin Officiel

N° 4877 Mercredi 17 Juin 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

TAWASOL GROUP HOLDING	2-4
UNIVERSAL AUTOMOBILE DISTRIBUTORS HOLDING – UADH -	5-7

INFORMATIONS POST AGO

GIF FILTER	8-13
HANNIBAL LEASE	14-17
EL WIFACK LEASING	18-20

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB SUBORDONNE 2015 »	20
--	----

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « SNMVT - MONOPRIX »	21
---	----

COURBE DES TAUX

22

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

23-24

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- FCPR A.T.I.D FUND (II)
- FCP BIAT EQUILIBRE
- FCP VALEURS CEA

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

**APPEL A LA CANDIDATURE POUR LE POSTE D'UN ADMINISTRATEUR
REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

1. Objet

La Société **TAWASOL GROUP HOLDING** s'est engagée, lors de l'introduction de ses actions au marché alternatif de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, à réserver un siège au sein de son Conseil d'Administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires.

A cet effet, la société **TAWASOL GROUP HOLDING** informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juin 2015 à 10 H sis à l'Hôtel Movenpick Gammarth.

2. Conditions de Participation

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être parmi les anciens actionnaires qui détenaient des actions avant l'introduction de la société au niveau du marché financier ;
- Pour les candidats actionnaires, justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social pour les actionnaires personnes physiques et morales non institutionnels et ne dépassant pas 5% pour les institutionnels ;
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société directement ou indirectement concurrente à la société **TAWASOL GROUP HOLDING** ;
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société directement ou indirectement concurrente à une des filiales du groupe **TAWASOL GROUP HOLDING** ;
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales;
- A voir la qualification et l'expérience nécessaire dans l'administration et le management des sociétés.

- Suite -

3. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société **TAWASOL GROUP HOLDING** et une fiche de candidature dûment remplie (*Annexe 1*) ;
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et un extrait récent (datant de moins d'un mois) du registre de commerce pour les personnes morales ;
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (*Annexe 2*) ;
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter ;
- Pour les candidats actionnaires, une attestation du nombre d'actions de **TAWASOL GROUP HOLDING** détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte, ou par ARAB FINANCIAL CONSULTANTS intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de **TAWASOL GROUP HOLDING**, sis à Rue du Yen Building Elkarama Les Jardins du Lac II 1053 Les Berges du Lac.
- Le curriculum vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale.

4. Date limite de dépôt de candidatures

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de **TAWASOL GROUP HOLDING** et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la société **TAWASOL GROUP HOLDING** situé à 20 Rue des entrepreneurs, Charguia II .2035.ARIANA.TUNISIE, au plus tard le 25 juin 2015 (le cachet de la poste faisant foi).
- La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication téléchargeable sur le site www.groupetawasol.com.
- Le dit représentant sera élu, lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juin 2015, parmi la liste des candidats retenus, par les actionnaires autres que majoritaires et anciens actionnaires.

Les actionnaires majoritaires et les anciens actionnaires s'abstiendront de voter lors de la dite élection.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité

- Suite -

ANNEXE 1

FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

Historique en tant qu'administrateur :

Signature

ANNEXE 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à :

Candidat(e) à l'élection au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « TAWASOL GROUP HOLDING »,

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et que les informations fournis dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité*

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNIVERSAL AUTOMOBILE DISTRIBUTORS HOLDING -UADH-
SIEGE SOCIAL : 62, AVENUE DE CARTHAGE.1000 TUNIS -

**APPEL A LA CANDIDATURE POUR LE POSTE D'UN ADMINISTRATEUR
REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

1- Objet :

La société Universal Automobile Distributors Holding « UADH» a décidé de réserver deux sièges au sein de son Conseil d'Administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires.

A cet effet la société « UADH» informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2015.

2- Conditions de participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent se conformer aux conditions suivantes:

- ✓ ne pas être déjà représentés au sein du Conseil d'Administration de l'UADH,
- ✓ pour les candidats actionnaires, justifier une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social de la société UADH pour les actionnaires personnes physiques et personnes morales et 5% pour les actionnaire institutionnels.

3- Composition du dossier de candidature :

Les dossiers de candidature doivent être présentés comme suit:

- ✓ Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général de l'UADH,
- ✓ Une copie de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques ou une copie du registre de commerce pour les personnes morales,
- ✓ Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (annexe 2),
- ✓ Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter,

- Suite -

- ✓ Pour le candidat actionnaire, une attestation récente du nombre d'actions UADH prouvant le seuil de sa participation le jour de dépôt du dossier de candidature. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé chez lequel les titres sont inscrits en compte ou par l'intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de l'UADH : Attijari intermédiation, Rue des lacs de Mazurie -1059, les Berges du Lac,
- ✓ Une fiche signalétique de candidature (annexe 1),
- ✓ Un C.V. détaillé.

4- Date limite de dépôt des candidatures :

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la UADH et portant la mention : « Ne pas ouvrir / Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires » et parvenir par lettre

- ✓ recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au bureau d'ordre central de la UADH sis 62, avenue de Carthage.1000 Tunis - , au plus tard le **27 JUIN 2015** (le cachet du bureau d'ordre fait foi),
- ✓ La date et le lieu de l'assemblée générale électorale pour le poste d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires seront portés à la connaissance des actionnaires par publication dans les bulletins du Conseil du Marché Financier , de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le site web de la Société UADH et dans deux quotidiens locaux dont un en langue arabe.

Les actionnaires déjà représentés au sein du Conseil d'Administration de la société UADH ainsi que les actionnaires détenteurs de plus de 0,5% du capital social de la société UADH pour les actionnaires personnes physiques et personnes morales et de plus de 5% pour les actionnaires institutionnels, s'abstiendront de voter.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité*

- Suite -

ANNEXE 1

FICHE SIGNALÉTIQUE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

.....

Expérience au poste d'administrateur s'il y a lieu:

Signature

ANNEXE 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Faisant élection de domicile au :

Candidat, par voie d'élection, au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « UADH»,

Déclare formellement sur l'honneur :

- ne pas me trouver en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- que les informations fournies au niveau de la fiche signalétique (annexe1) et au niveau du curriculum vitae sont exactes.

Signature

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité*

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION

GIF FILTER SA

Siège social: GPI KM 35 GROMBALIA 8030

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 26 mai 2015, la Société Générale Industrielle de Filtration- GIF- publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1- Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver le rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration se rapportant à l'exercice 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2014 qui s'est soldé par un total bilan de 23.146.532,255 DT avec un résultat bénéficiaire de 487.868,217 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver les opérations effectuées en 2014 et rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que l'exercice 2014 s'est soldé par un bénéfice 487.868,217 DT décide de d'affecter le résultat relatif à l'exercice 2014 comme suit :

Résultat de l'exercice	487.868,217DT
Résultat reporté	142.347,072 DT
Résultat à affecter	630.215,289 DT
Reserve légale	31.510,764 DT
Reserve pour réinvestissement	112.000,000 DT
Bénéfice Distribuable	486.704,525 DT
Dividendes 0,045 DT/ Action	469.903,005 DT
Résultat reporté	16.801,520 DT

La date de distribution des dividendes est fixée au 15 juillet 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Après l'approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner quitus entier et définitif aux membres du Conseil d' Administration de l'exécution de leurs mandats pour le dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2014 en soulignant que le dit exercice s'est soldé par un total bilan consolidé de 23.052.483 DT avec un bénéfice net du Groupe de 459.912 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le jeton de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2015 à un montant net de Six mille dinars (6.000 DT) pour chaque administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2015 à un montant net global de Dix Huit Mille dinars (18.000 DT).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions occupées par les administrateurs et le Président du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou toute autre personne déléguée par lui pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires de dépôt d'enregistrement et de publication.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat comptable**BILAN APRES AFFECTATION ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 2014**

ACTIFS	31/12/2014	31/12/2013
ACTIFS NON COURANTS		
ACTIFS IMMOBILISES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	339 896	325 690
AMORTISSEMENT	-327 658	-307 133
<i>Immobilisations incorporelles nettes</i>	12 237	18 557
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 852 173	15 419 069
AMORTISSEMENT	-12 094 805	-11 503 766
<i>Immobilisations corporelles nettes</i>	4 757 368	3 915 303
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	173 500	180 000
PROVISIONS	-50 000	-50 000
<i>Immobilisations financières nettes</i>	123 500	130 000
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISEES	4 893 105	4 063 859
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	-	-
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	4 893 105	4 063 859
ACTIFS COURANTS		
STOCKS	4 698 136	5 201 507
PROVISIONS	-192 306	-166 065
	4 505 829	5 035 442
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	6 510 726	6 033 581
PROVISIONS	-2 265 347	-2 280 103
	4 245 378	3 753 477
AUTRES ACTIFS COURANTS	3 116 844	304 818
PROVISIONS	-33 889	-31 577
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	284 830	357 631
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	6 134 434	4 754 992
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	18 253 427	14 174 783
TOTAL DES ACTIFS	23 146 532	18 238 643

- Suite -**BILAN APRES AFFECTATION ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 2014**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2014	31/12/2013
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL SOCIAL	10 442 289	10 268 973
RESERVES	3 918 349	4 116 598
AUTRES CAPITAUX PROPRES	609 016	678 899
RESULTATS REPOTES	16 802	170 663
TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	14 986 456	15 235 134
PASSIFS		
<i>PASSIFS NON COURANTS</i>		
EMPRUNTS	1 094 477	-
AUTRES PASSIFS FINANCIERS		
PROVISIONS		
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	1 094 477	-
<i>PASSIFS COURANTS</i>		
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 183 843	911 662
AUTRES PASSIFS COURANTS	1 774 805	2 091 847
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	3 106 952	-
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	7 065 600	3 003 509
TOTAL DES PASSIFS	8 160 077	3 003 509
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	23 146 532	18 238 643

- Suite -

3- L'état d'évolution des capitaux propres

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES
Exercice 2014

Libellés	Capital Social	Réserve légale	Réserve Statutaire	Réserve pour réinvestissement	Réserve pour fond social	Réserve de régularisation du cours	Autres réserves	Réserve spéciale de réévaluation	Subvention d'investissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2013												
Avant affectation	10 268 973	933 145	1 174 552	1 076 088	399 358	250 000	67 795	523 512	155 387	927 629	485 592	16 262 031
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 17/06/2014		70 661		145 000						269 931	-485 592	0
Dividendes distribués										-1 026 897		-1 026 897
Soldes au 31/12/2013												
Après affectation	10 268 973	1 003 806	1 174 552	1 221 088	399 358	250 000	67 795	523 512	155 387	170 663	0	15 235 134
Augmentation du capital par incorporation des réserves selon AGE du 17/06/2014	173 316			-145 000						-28 316		0
Prélèvement sur Fond social					-196 760							-196 760
Résorption Subventions									-69 884			-69 884
Résultats de l'exercice 2014											487 868	487 868
Soldes au 31/12/2014												
Avant affectation	10 442 289	1 003 806	1 174 552	1 076 088	202 598	250 000	67 795	523 512	85 503	142 347	487 868	15 456 359
Affectation des résultats suivants décision de l'AGO du 26/05/2015		31 511		112 000						344 357	-487 868	0
Dividendes distribués										-469 903		-469 903
Soldes au 31/12/2014												
Après affectation	10 442 289	1 035 317	1 174 552	1 188 088	202 598	250 000	67 795	523 512	85 503	16 802	0	14 986 456

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 mai 2015, la société Hannibal Lease publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014 de Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers individuels et les Etats Financiers consolidés, approuve lesdits Etats Financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approuve lesdites conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2014 comme suit :

Résultat Net 2014	3.125.350
Report à nouveau 2013	2.084.392
Total	5.209.742
Réserves légales (5%)	(260.487)
Solde à affecter	4.949.255
Bénéfices à distribuer (*)	2.009.000
Report à nouveau	2.940.255

(*) A prélever sur les résultats distribuables en franchise de retenues.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison de 0,350 DT par action en date du 25 Juin 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, nomme pour une durée de trois (3) ans, qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice (2017) les Administrateurs dont les noms suivent :

1. Investment Trust Tunisia S.A. représentée par M. Hatem BEN AMEUR,
2. Financière Tunisienne S.A. représentée par M. Abdokader ESSEGHAIER,
3. United Gulf Bank UGB représentée par Mohamed Salah FRAD,
4. YKH Holding représentée par Aoitef BOUBAKER JOUIROU,
5. Tunis International Bank TIB représentée par M .Mohamed FEKIH,
6. Mutuelle Assurances de l'Enseignement MAE représentée par Mme. Myriam BEN ABDENNEBI,
7. M. Mohamed-Hechmi DJILANI,
8. M. Hedi DJILANI,
9. M. Abderrazak BEN AMMAR,

L'Assemblée Générale Ordinaire Décide de désigner M. Youssef IDANI et M. Ridha AYED en tant qu'Administrateurs Indépendants au sens de l'article 13 de la circulaire BCT 2011-06 pour un mandat de trois ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2017.

Les Administrateurs sus-indiqués, tous présents ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'Administrateurs qui viennent de leur être conférées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner, en remplacement de son prédécesseur, et après une séance de vote où les actionnaires majoritaires et anciens se sont abstenus de voter;

M. Zouheir BESBES en qualité de nouveau membre du Conseil d'Administration représentant les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux, pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par Hannibal Lease d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Million de Dinars (120.000.000 DT) sur 2015 et 2016 et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2015 un montant net de 36.000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne et les membres du Comité des Risques pour l'exercice 2015 à un montant global net de 10.000 Dinars par Comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

- Suite -

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet MS Louzir, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M. Mohamed LOUZIR en tant que Commissaire aux Comptes et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2017.

Le Cabinet représentée à l'Assemblée Générale Ordinaire par M. Mohamed LOUZIR, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'il n'entre dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

BILAN
(Bilan après affectation du résultat)

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014 APRES AFFECTATION DU RESULTAT
(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Liquidités et équivalents de liquidités	3 506 061	7 520 474
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	350 684 452	298 109 120
Portefeuille-titres de placement	1 256 783	575 664
Portefeuille d'investissement	5 556 951	3 569 091
Valeurs Immobilisées	3 664 728	3 624 299
Autres actifs	2 894 116	3 516 914
TOTAL DES ACTIFS	<u>367 563 091</u>	<u>316 915 561</u>
PASSIFS	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Concours bancaires	2 349 967	2 673 709
Dettes envers la clientèle	4 586 936	4 114 715
Emprunts et dettes rattachées	289 261 943	239 910 198
Fournisseurs et comptes rattachés	22 828 474	22 783 273
Autres passifs	4 614 123	3 428 767
TOTAL DES PASSIFS	<u>323 641 443</u>	<u>272 910 662</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	28 700 000	28 700 000
Réserves	4 650 995	4 390 508
Prime d'émission	8 830 000	8 830 000
Actions propres	(1 199 602)	0
Résultats reportés	2 940 255	2 084 391
Total des capitaux propres	<u>43 921 648</u>	<u>44 004 899</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	<u>367 563 091</u>	<u>316 915 561</u>

- Suite -

III- L'état d'évolution des capitaux propres

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
 AU 31 DECEMBRE 2014 APRES AFFECTATION DU RESULTAT
 (exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2012	20 000 000	491 433	2 466 667	1 000 000	1 411 022	0	2 804 155	28 173 277
Augmentation du capital en numéraire, approuvée par l'A.G.E du 17 avril 2013	8 700 000			7 830 000				16 530 000
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 mai 2013		210 759	1 021 312		1 572 084		(2 804 155)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012					(1 400 000)			(1 400 000)
Résultat de l'exercice 2013							2 423 622	2 423 622
Solde au 31 décembre 2013	28 700 000	702 192	3 487 979	8 830 000	1 583 107	0	2 423 622	45 726 899
Affectations approuvées par l'A.G.O du 09 juin 2014		200 337			2 223 285		(2 423 622)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013					(1 722 000)			(1 722 000)
Rachat d'actions propres						(1 199 602)		(1 199 602)
Résultat de l'exercice 2014							3 125 350	3 125 350
Solde au 31 décembre 2014	28 700 000	902 529	3 487 979	8 830 000	2 084 392	(1 199 602)	3 125 350	45 930 648
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27 Mai 2015		260 487			2 864 863		(3 125 350)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014					(2 009 000)			(2 009 000)
Solde au 31 décembre 2014 Après Affectation du Résultat	28 700 000	1 163 016	3 487 979	8 830 000	2 940 255	(1 199 602)	0	43 921 648

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

EL WIFACK LEASING

SIEGE SOCIAL : AVENUE HABIB BOURGUIBA, MEDENINE 4100

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 8 juin 2015, la société El Wifack Leasing publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport d'activités et les états financiers de la société El Wifack Leasing arrêtés au 31.12.2014, tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un total bilan de **256 364 243DT** et un bénéfice net de **4 161 985DT**.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et approuve toutes les opérations réglementées conclues au cours de l'exercice 2014 conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés Commerciales telles que mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la répartition du résultat, conformément à la proposition du Conseil d'Administration, comme suit :

Résultat bénéficiaire 2014	4 161 984,510
Résultats reportés	75 211,781
Total	4 237 196,291
Réserves légales (5%)	211 859,815
Premier reliquat	4 025 336,476
Dividendes	2 600 000,000
Deuxième reliquat	1 425 336,476
Réinvestissement exonéré	1 400 000,000
Résultats reportés	25 336,476

Générale Ordinaire décide de fixer un dividende de 0,650 dinars par action soit un dividende de 13% du nominal qui sera imputé sur le bénéfice de l'exercice 2014. Le paiement est fixé à partir de 31 juillet 2015.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2014.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, Conformément aux exigences de l'article 472 du Code des Sociétés Commerciales, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de la société El Wifack Leasing arrêtés au 31.12.2014.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement/la désignation du cabinet KPMG représenté par M. Moncef Zammouri Bousannouga Co- commissaire aux comptes pour les exercices 2015, 2016 et 2017 soit pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des Administrateurs indépendants M. Anis Fourati et M. Salem Bessaoud pour une durée de trois ans (2015, 2016, 2017) qui prend fin à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2017.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration et conformément aux engagements pris par la société vis-à-vis des autorités du marché, donne son accord pour acheter et vendre les propres actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article 19 (nouveau) de la Loi n°94-117 du 14.11.1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la Loi n° 99-92 du 17.11.2000, et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les propres actions de la société et lui délègue, en conséquence, les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable**BILAN APRES AFFECTATION***(Exprimé en D.T.)*

Actifs	31/12/2014	31/12/2013	Capitaux propres & Passifs	31/12/2014	31/12/2013
Liquidités et équivalents de liquidités	1 080 340	3 897 030	Passifs		
Créances sur la clientèle			Emprunts et ressources spéciales		
Créances de leasing : Encours Financiers	236 888 900	202 198 988	Concours bancaires	2 568 399	612 212
Moins: Provisions	(3 632 357)	(3 377 788)	Emprunts et dettes rattachés	192 051 278	158 036 270
	233 256 543	198 821 200	Total Emprunts et ressources spéciales	194 619 677	158 648 482
Créances de leasing: Echues & Impayées	14 786 937	12 363 148	Autres passifs		
Moins: Provisions	(5 724 986)	(4 772 547)	Dettes envers la clientèle	3 239 628	3 358 061
	9 061 951	7 590 601	Fournisseurs et comptes rattachés	11 727 196	16 340 854
Intérêts constatés d'avance	(1 113 727)	(1 054 985)	Provisions pour passifs	-	-
Total des créances sur la clientèle	241 204 767	205 356 816	Autres	5 097 292	4 668 920
Portefeuille titres de placement	86 425	91 418	Total des autres passifs	20 064 116	24 367 835
Portefeuille d'investissement			Capitaux propres		
Portefeuille d'investissement brut	7 077 400	5 362 972	Capital social	20 000 000	20 000 000
Moins: Provisions	(200 000)	(100 000)	Prime d'émission	9 500 000	9 500 000
Total portefeuille d'investissement	6 877 400	5 262 972	Réserves	11 306 677	9 694 816
Valeurs Immobilisées			Fonds pour risques Bancaires gén.	220 000	220 000
Immobilisations incorporelles	152 845	143 453	Autres capitaux propres	628 436	618 219
	(137 852)		Résultats reportés	25 337	75 212
Moins: Amortissements	14 993	(130 437)			
		13 016	Total des capitaux propres après affectation	41 680 450	40 108 247
Immobilisations corporelles	5 555 000	4 638 983			
Moins: Amortissements	(1 476 710)	(1 257 648)			
	4 078 290	3 381 335			
Total des valeurs immobilisées	4 093 283	3 394 351			
Autres actifs					
Autres actifs	3 366 874	5 310 365			
Moins: Provisions	(344 846)	(188 388)			
	3 022 028	5 121 977			
Total des actifs	256 364 243	223 124 564	Total des capitaux propres et des passifs	256 364 243	223 124 564

- Suite -

III- L'état d'évolution des capitaux propres (Exprimé en dinars)

	Capital Social	Primes D'émission	Réserve légale	Fonds Social	Réserves pour réinvest.	Autres Réserves	Résultats reportés	Résultat de la période	TOTAL
Solde au 31 décembre 2014 avant affectation	20 000 000	9 500 000	1 139 817	628 436	6 410 000	2 365 000	75 212	4 161 985	44 280 450
Affectations approuvées par l'AGO du 08/06/2015	0	0	211 860	0	1 400 000	0	2 550 125	-4 161 985	0
Dividendes à verser sur le bénéfice 2014							-2 600 000		-2 600 000
Solde au 31 décembre 2014	20 000 000	9 500 000	1 351 677	628 436	7 810 000	2 365 000	25 337	0	41 680 450

2014 - AS - 2731

AVIS DES SOCIETES
CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE****« UIB Subordonné 2015 »**

MAC SA- Intermédiaire en bourse- porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné «**UIB Subordonné 2015**» de **50 000 000 DT**, ouvertes au public le **18 mai 2015**, ont été clôturées le **12 juin 2015**.

2014 - AS - 2724

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
« SNMVT - MONOPRIX »**

Siège social : 1, Rue Larbi Zarrouk, Megrine Riadh, Tunis

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT – MONOPRIX » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2015 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **6 656 456 dinars*** pour le porter de **33 282 288 dinars** à **39 938 744 dinars*** et ce, par l'incorporation de réserves.

Cette augmentation de capital est réalisée par l'émission de **3 328 228 actions nouvelles gratuites** de nominal 2 dinars chacune. Ces actions seront attribuées aux détenteurs des 16 641 144 actions anciennes composant le capital social actuel à **raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes** et ce, à partir du **16 juin 2015**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

La SNMVT procédera à l'acquisition et l'annulation de quatre (4) droits d'attribution et ce, en vue de respecter la parité d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les 3 328 228 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2015**.

Cotation en Bourse :

Les actions anciennes de la SNMVT – MONOPRIX seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **16 juin 2015**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **16 juin 2015** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **16 juin 2015**.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **16 juin 2015**.

L'AGE du 29 mai 2015 a initialement fixé le montant de l'augmentation de capital à 6 656 458 dinars avec l'attribution de 3 328 229 actions à raison d'une action gratuite pour cinq actions anciennes détenues. Le nombre de droits issu du détachement n'étant pas divisible par cinq pour pouvoir respecter la parité sus mentionnée, le conseil d'administration de la SNMVT réuni le 9 juin 2015 a décidé de ramener le montant de l'augmentation de capital à 6 656 456 dinars et l'attribution de 3 328 228 actions gratuites et s'est engagé à régulariser ledit montant lors de la tenue de la prochaine AGE.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 17 JUIN 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,836%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,897%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,920%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,931%	999,952
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,943%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		4,966%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		4,989%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,017%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,034%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,054%	1 001,125
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,057%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016		5,080%	
TN0008003113	BTC 52 SEMAINES 14/06/2016	5,131%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,317%	933,876
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,414%	997,361
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,744%	1 018,987
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	6,038%		982,439
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,143%	980,821
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,166%	811,785
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,202%	976,908
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,333%	966,877
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,429%	958,789
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,464%		967,958
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,507%	1 021,078
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,516%	948,693
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,570%		962,432

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	155,467	155,482		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	103,089	104,686	104,696		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
3 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,740	13,741		
4 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,909	100,914		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
5 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,415	1,416		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
6 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	38,019	38,022		
7 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,635	51,640		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
8 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	160,993	162,328		
9 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	582,227	586,417		
10 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	121,420	121,703		
11 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	131,899	132,164		
12 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	126,316	126,766		
13 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	116,307	116,442		
14 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	102,981	103,396		
15 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	141,024	141,705		
16 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	92,747	93,072		
17 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	102,750	102,785		
18 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	116,758	117,276		
19 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	115,837	116,460		
20 FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	86,054	86,401	86,674		
21 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,629	106,064	106,209		
22 FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	98,010	96,651	96,815		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
23 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 482,687	1 481,584		
24 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 436,493	2 429,741		
25 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	114,161	113,903		
26 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	109,712	109,123		
27 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	136,426	136,496		
28 FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En liquidation	En liquidation		
29 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	139,369	139,091		
30 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,378	16,419		
31 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 271,257	5 266,889		
32 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 119,291	5 108,538		
33 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,397	2,390		
34 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,090	2,086		
35 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,108	1,110		
36 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,015	1,021		
37 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,019	1,026		
38 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,025	1,033		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
39 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,488	106,215	106,227
40 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,995	101,877	101,886
41 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	103,668	103,679
42 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,733	100,267	100,278
43 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/05/15	4,319	103,916	101,698	101,710
44 SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	106,837	105,173	105,183
45 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,303	102,103	102,114
46 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,996	100,721	100,731
47 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,095	103,157	103,162
48 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,119	100,089	100,099
49 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,165	102,152	102,163
50 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	104,217	101,480	101,490
51 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,676	104,455	104,465
52 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	103,308	103,319
53 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,337	101,703	101,712
54 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	100,592	100,602
55 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,702	102,763	102,774
56 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	29/05/15	4,251	102,786	100,487	100,498
57 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	28/05/15	3,703	103,707	101,829	101,840
58 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	104,892	103,026	103,035
59 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,652	100,442	100,454
60 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	101,279	101,290
61 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	104,957	103,084	103,093
62 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,377	100,490	100,500

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
63	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,347	10,348
64	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	102,823	101,320	101,331
65	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	101,563	101,574
66	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	101,018	101,030
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
67	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	3,855	101,462	99,492	99,565
SICAV MIXTES								
68	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	65,830	63,503	64,106
69	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	148,724	149,481	149,914
70	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 489,820	1 521,068	1 523,118
71	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	113,033	112,358	112,432
72	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	112,063	111,875	112,181
73	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	85,430	90,065	90,588
74	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,176	17,143	17,177
75	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	279,804	278,683
76	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	29/05/15	0,706	32,349	31,359	31,351
77	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 419,706	2 394,635	2 405,143
78	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	78,209	72,994	73,093
79	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	57,558	55,488	55,485
80	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	15/05/15	0,692	100,944	96,569	96,590
81	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	110,547	103,268	103,303
82	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	97,573	90,142	90,396
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
83	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,219	11,256
84	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,329	12,411
85	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	15,833	15,977
86	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	14,986	15,132
87	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	13,041	13,375	13,465
88	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	11,559	11,774	11,810
89	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	10,671	10,597	10,620
90	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	10,723	10,559	10,564
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	127,420	134,628	135,160
92	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	124,932	129,166	129,660
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	29/05/15	0,173	11,080	10,155	10,148
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	109,024	101,916	102,219
95	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	29/05/15	0,241	20,475	20,477	20,554
96	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	76,592	80,360	80,966
97	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,825	84,569	85,306
98	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	98,109	95,900	96,033
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE **	CGI	30/09/13	-	-	9,319	En liquidation	En liquidation
100	FCP AL BARAKA **	CGI	30/09/13	-	-	7,293	En liquidation	En liquidation
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	97,902	98,123
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	105,958	105,981
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	101,207	101,805
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	140,321	141,600	141,115
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	29/05/15	0,021	10,578	10,067	10,027
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	1,346	122,856	119,298	118,714
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	2,300	121,140	118,273	118,327
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666	105,772	105,457
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	104,728	103,877
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	177,008	187,123	187,682
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	163,377	171,096	171,845
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	144,094	147,543	147,744
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 631,174	13 621,144
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	20,482	20,583
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	138,448	137,429
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	104,158	103,036
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En liquidation	En liquidation
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	117,445	117,543	118,371
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 708,222	8 758,036
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	9,085	8,915	8,918
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	98,930	98,783
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	-	-	1000,000
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	104,785	104,927
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	8,892	9,022	8,996
125	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	98,800	98,932

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

SITUATION ANNUELLE DE FCPR A. T.I.D FUND (II) ARRETEE AU 31/12/2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de A.T.I.D FUND (II) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de A.T.I.D FUND (II) comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 98 914 DT, y compris les sommes distribuables déficitaires s'élevant à -1 086 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société ATID Co. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de A.T.I.D FUND (II), ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

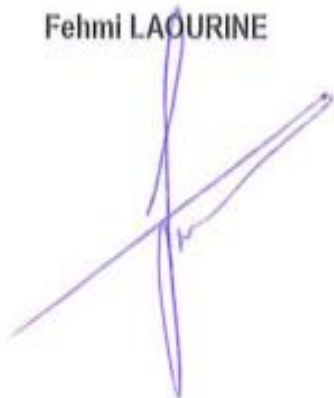
Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration du gestionnaire (A.T.I.D Co) sur la gestion (rapport de gestion) de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

AMC ERNST & YOUNG

Tunis le 14 Mai 2015

Fehmi LAOURINE



ATID FUND II
Bilan arrêté au 31-12-2014
(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2014
<u>ACTIF</u>		
AC 1 – Portefeuille-titres		-
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.1	102 442
a- Placements monétaires		102 442
TOTAL ACTIF		102 442
<u>PASSIF</u>		
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4.2	1 904
PA 2 - Autres créditeurs divers	4.3	1 624
TOTAL PASSIF		3 528
<u>ACTIF NET</u>		
CP 1 - Capital	4.4	100 000
CP 2 - Sommes distribuables		(1 086)
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		
b- Sommes distribuables de l'exercice		(1 086)
ACTIF NET		98 914
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		102 442

Etat de résultat

Période allant du 20-06-2014 au 31-12-2014

(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	Période allant du 20/06 au 31/12/2014
PR 1 - Revenus du portefeuille titres		-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.5	2 442
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 442
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.6	(1 904)
REVENU NET DES PLACEMENTS		538
CH 2 - Autres charges	4.7	(1 624)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(1 086)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(1 086)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		(1 086)

Etat de variation de l'actif net
Période allant du 20-06-2014 au 31-12-2014
(exprimé en dinars tunisiens)

Note	Période allant du 20/06 au 31/12/2014
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	(1 086)
a - Résultat d'exploitation	(1 086)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	100 000
a- Souscriptions	100 000
Capital	100 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-
Régularisation des sommes distribuables	-
b- Rachats	-
Capital	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-
Régularisation des sommes distribuables	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	98 914
AN 4 - ACTIF NET	
a - en début d'exercice	-
b - en fin d'exercice	98 914
AN 5 - NOMBRE DE PARTS	-
a - en début d'exercice	-
b - en fin d'exercice	100
VALEUR LIQUIDATIVE	989,142
AN 5 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	2,04%

1. Présentation du Fonds

Dénomination du fonds : A.T.I.D FUND (II).

Nature juridique du fonds : Fonds Commun de Placement à Risque (F.C.P.R) bénéficiant de procédures simplifiées.

Textes applicables au fonds : Régi par les dispositions de :

- Le décret-loi n°2011-99 du 21 octobre 2011
- Le décret n° 2006-381 du 3 février 2006.
- Le décret n° 2005 – 2603 du 24 septembre 2005.
- La loi 2005 – 59 du 18 juillet 2005.
- La loi n° 2001 – 83 du 24 juillet 2001.
- Le règlement du C.M.F relatif aux O.P.C.V.M.
- L'arrêté du ministre des finances du 27 mars 1996.

Siège social du gestionnaire du fonds : Immeuble Cercle des Bureaux B4.2.3 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahragéne.

Taille du fonds : Cinquante millions (50 000 000) de dinars tunisiens

Nombre de parts constituant le fonds 50 000 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de mille (1 000) dinars chacune.

Référence de l'agrément du fonds : Agrément n° 47/2012 du 17 décembre 2012 délivré par le Conseil du Marché Financier (C.M.F).

Période de souscription : La période de souscription est de 4 années à compter de la date d'ouverture des souscriptions. La date de l'ouverture des souscriptions débute le premier jour qui suit l'obtention du Fonds du visa du CMF.

Visa du CMF : Numéro 0849/2013 du 23/12/2013.

Durée du fonds : Dix (10) ans à compter de la date de clôture des souscriptions.

La durée de vie du présent fonds pourrait éventuellement être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.

Promoteurs du fonds : AL BARAKA BANK TUNISIA (ex BEST BANK) et la société ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT COMPANY.

Société de gestion : La société « ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT COMPANY ».

Banque dépositaire : AL BARAKA BANK TUNISIA

Commissaire aux comptes : Le cabinet A.M.C / ERNST & YOUNG, membre du réseau international ERNST & YOUNG et membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie.

Périodicité de calcul de la V.L : Annuellement au 31 décembre.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 établis conformément à la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment les normes comptables de 16 à 18 relatives à la présentation des états financiers des OPCVM.

Le système comptable tunisien préconise que les états financiers soient établis en conformité avec les hypothèses sous-jacentes et conventions comptables suivantes :

- Hypothèse sous-jacente de la continuité d'exploitation
- Hypothèse sous-jacente de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût Historique
- Convention de Réalisation du Revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de l'objectivité
- Convention de la Permanence des Méthodes
- Convention de l'information Complète
- Convention de Prudence
- Convention de l'Importance Relative
- Convention de la prééminence du fond sur la forme

3. Principes comptables applicables

Les états financiers de FCPR ATID FUND (II) doivent être élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements

Actions admises à la cote

Les actions admises à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

Actions non admises à la cote

Les actions non admises à la cote sont évaluées à leur juste valeur. La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

Les actions non admises à la cote qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées selon les mêmes règles applicables à ces dernières.

Placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le

cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

4.1 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 102 442 DT et, se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014
Compte bancaire ouvert chez AL BARAKA BANK TUNISIA	101 282
Profit à recevoir sur placement monétaire (Quatrième trimestre 2014)	1 160
Total des disponibilités	102 442

4.2 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 1 904 DT, et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014
Commission du gestionnaire au titre de l'exercice 2014	1 844
Commission du dépositaire au titre de l'exercice 2014	60
Total	1 904

4.3 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 1 624 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014
Honoraire du commissaire aux comptes	1 624
Total	1 624

4.4 La taille du fonds s'élève à cent mille (100 000) de dinars tunisiens.

Le nombre de parts constituant le fonds est de 100 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de mille (1 000) dinars chacune. La liste des souscripteurs est présentée au niveau du tableau suivant :

Souscripteur	Nombre de parts	Valeur Nominale en DT	Montant des part en DT
Mohamed Elmoncef Barouni	100	1 000	100 000

4.5 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 2 442 DT. Cette rubrique abrite les produits des placements monétaires de l'exercice 2014 correspondant à la rémunération des montants placés au niveau du compte de dépôts participatifs dans les opérations d'investissement Moudharba (Compte Saving). Ces revenus se détaillent comme suit :

Désignation	Période allant du 20/06/2014 au 31/12/2014 (en DT)
Revenus des placements monétaires (Echus)	1 282
Revenus des placements monétaires (Potentiels)	1 160
Total	2 442

4.6 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 1 904 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période allant du 20/06/2014 au 31/12/2014 (en DT)
Rémunération du gestionnaire	
Rémunération du dépositaire	60
Total	1 904

4.7 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 1 624 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période allant du 20/06/2014 au 31/12/2014 (en DT)
Honoraire du commissaire aux comptes	1 624
Total	1 624

AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Données par part et ratios pertinents

Données par part	2014
Revenus des placements	24,417
Charges de gestion des placements	(19,035)
Revenu net des placements	5,382
Autres charges	(16,240)
Résultat d'exploitation (1)	(10,858)
Régularisation du résultat d'exploitation	-
Somme distribuables de l'exercice	(10,858)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-
Frais de négociation	-
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation (2)	-
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(10,858)
Droits d'entrées et droits de sorties	-
Résultats non distribuables de l'exercice	(10,858)
Régularisation du résultat non distribuable	-
Sommes non distribuables de l'exercice	(10,858)
Distribution de dividendes	-
Valeur liquidative	989,142
Ratios de gestion des placements (*)	
Charges de gestion des placements/actif net moyen	-1,92%
Autres charges/actif net moyen	-1,64%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	-1,09%

(*) L'actif net moyen a été obtenu en calculant la moyenne des actifs nets trimestriels.

Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- La société de gestion du Fonds A.T.I.D Co reçoit à titre de couverture de frais de sa gestion :

- Une rémunération de base au taux annuel en hors taxes sur la valeur ajoutée de 2%. Cette rémunération est encaissable de façon trimestrielle et d'avance. La base de calcul de la rémunération de base à servir est le total de la valeur nominale des parts souscrites et libérées au début de chaque trimestre.

La rémunération du gestionnaire au titre de 2014 s'élève à 1 254 DT.

- Une commission flat à prélever après chaque libération de nouvelles «**Parts**» souscrites, d'un demi pour cent (0,50%) hors taxe sur la valeur ajoutée, au titre de couverture d'une partie des charges engagées par le «**Gestionnaire**» lors de la constitution, de la création du «**Fonds**» et de prospection «**Porteurs de parts**». La base de calcul de cette commission représente le total de la valeur des nouvelles souscriptions sans les primes d'émission.

La rémunération de la société de gestion A.T.I.D Co dans ce cadre s'élève à 590 DT.

- Une rémunération de performance et de rendement, égale à vingt pour cent (20,00%) hors taxe sur la valeur ajoutée. Cette rémunération est calculée sur le rendement additionnel du «**Fonds**», lorsque son T.R.I atteindra et dépassera 10% au terme de sa durée de vie. Cette rémunération est payable en bloc à la liquidation du «**Fonds**».

2- En rémunération de ses services, le «**Dépositaire**» Al Baraka Bank perçoit une commission annuelle fixée à 0,05% hors taxe sur la valeur ajoutée du montant des parts souscrites. La rémunération d' Al Baraka Bank est payable d'avance au début de chaque année civile.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2014 s'élève à 60 DT.

FCP BIAT EQUILIBRE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous été confiée par le Conseil d'Administration du gestionnaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements **FCP BIAT EQUILIBRE** comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2014. Ces états financiers présentent :

-Un Actif Net s'élevant à.....	102 912,306 TND
-Des sommes distribuables de.....	(9 454,534) TND
-Un Résultat net de	3 260,023 TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements **FCP BIAT EQUILIBRE** au 31 décembre 2014, ainsi que sa performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons que le conseil d'administration du gestionnaire, réuni en date du 17 juin 2014, a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du FCP, de distribution à capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées et ce, à compter de l'exercice 2014.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2014.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne présente des insuffisances majeures.

Tunis, le 07 mai 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

M. Mahmoud ZAHAF

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

	NOTE	31/12/2014	31/12/2013	
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	60 133,059	54 355,242
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		45 001,296	49 180,292
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		10 084,959	0,000
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPCVM)		5 046,804	5 174,950
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	50 774,679	51 834,298
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		48 126,845	30 025,642
AC2-B	DISPONIBILITES		2 647,834	21 808,656
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	21,918	0,000
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		21,918	0,000
TOTAL ACTIF			110 929,656	106 189,540
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	374,021	1 597,256
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	7 643,329	4 940,001
TOTAL PASSIF		PA	8 017,350	6 537,257
ACTIF NET			102 912,306	99 652,283
CP1	CAPITAL	CP1	112 366,840	105 087,184
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	-9 454,534	-5 434,901
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		-5 434,901	0,000
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-4 019,633	-7 218,983
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		0,000	1 784,082
ACTIF NET			102 912,306	99 652,283
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			110 929,656	106 189,540

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2014 AU 31-12-2014

	Période du	Période du
Note	01/01/2014	10/09/2012
	au	au
	31/12/2014	31/12/2013
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1 1 870,998	4 406,400
PR1-A REVENUS DES ACTIONS	1 661,360	3 147,350
PR1-B REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT	3,288	0,000
PR1-C REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)	206,350	1 259,050
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2 1 135,934	305,093
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR	1 135,934	6,178
PR2-A REVENUS SUR COMPTE DEPOT	0,000	298,915
REVENUS DES PLACEMENTS	3 006,932	4 711,493
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1 -4 383,986	-6 747,850
REVENU NET DES PLACEMENTS	-1 377,054	-2 036,357
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2 -2 642,579	-5 182,626
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 019,633	-7 218,983
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	0,000	1 784,082
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-4 019,633	-5 434,901
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)	0,000	-1 784,082
PR4-B VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	5 949,345	-6 803,221
PR4-C +/- VALUES REALISEES / CESSION TITRES	1 372,309	8 785,695
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	-41,998	-516,875
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3 260,023	-5 753,384

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA PERIODE DU 01-01-2014 AU 31-12-2014

DESIGNATION	Période du	Période du
	01/01/2014 au 31/12/2014	10/09/2012 au 31/12/2013
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	3 260,023	-5 753,384
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 019,633	-7 218,983
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POTENTIELLES SUR TITRES	5 949,345	-6 803,221
AN1-C +/-VAL REALISEES SUR CESSION DESTITRES	1 372,309	8 785,695
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-41,998	-516,875
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0,000	5 405,667
SOUSCRIPTIONS	0,000	68 560,209
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	0,000	68 900,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (S)	0,000	648,603
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	0,000	0,000
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE.(S)	0,000	-988,394
RACHATS	0,000	-63 154,542
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	0,000	-63 900,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (R)	0,000	-2 027,018
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	0,000	0,000
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE (R)	0,000	2 772,476
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 260,023	-347,717
AN4 ACTIF NET		
AN4-A DEBUT DE L'EXERCICE	99 652,283	100 000,000
AN4-B FIN DE L'EXERCICE	102 912,306	99 652,283
AN5 NOMBRE DE PARTS		
AN5-A DEBUT DE L'EXERCICE	1 050	1 000
AN5-B FIN DE L'EXERCICE	1 050	1 050
VALEUR LIQUIDATIVE		
A- DEBUT DE L'EXERCICE	94,906	100,000
B- FIN DE L'EXERCICE	98,011	94,906
AN6 TAUX DE RENDEMENT	3,272%	-5,093%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

I. PRESENTATION GENERALE DU FCP EQUILIBRE

Le Fonds commun de placement **FCP BIAT EQUILIBRE** initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP (Agrément de changement de la dénomination du FCP N° 34-2014 du 29 mai 2014) de catégorie **Mixte**, est régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 ; il a obtenu l'agrément du CMF N°13-2012 en date du 12 Avril 2012.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 1.000 parts de 100 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

II. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

EXERCICE COMPTABLE

En vertu de l'article 7 du règlement intérieur du « FCP BIAT EQUILIBRE », l'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution jusqu'au 31 décembre 2013.

III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

III.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

III.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

III.3 ÉVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31/12/2014 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

III.4 ÉVALUATION DES TITRES OPCVM

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative la plus récente.

III.5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

IV. NOTES RELATIVES AU BILAN ET ETAT DE RESULTAT

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2014	% de l'Actif net
Actions et Droits rattachés	5 254	45 858,934	45 001,296	43,73
ARTES	450	3 562,500	3 600,450	3,50
ASSAD	600	5 247,000	4 807,800	4,67
CARTHAGE CEMENT	1 300	4 459,000	3 155,100	3,07
CEREALIS	300	2 040,000	2 044,800	1,99
MONOPRIX	300	8 701,500	6 580,200	6,39
SFBT	400	4 683,874	9 004,800	8,75
SIMPAR	150	8 368,500	8 422,350	8,18
SIMPAR NG	32	1 630,080	1 628,800	1,58
SITS	700	2 170,000	1 344,000	1,31
TPR	1 022	4 996,480	4 412,996	4,29
Emprunt d'État	10	9 994,000	10 084,959	9,80
BTA 5-10/2015	10	9 994,000	10 084,959	9,80
Autres Valeurs (OPCVM)	49	5 043,042	5 046,804	4,90
SICAV TRESOR	49	5 043,042	5 046,804	4,90
Total Portefeuille titres	5 313	60 895,976	60 133,059	58,43

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – EQUILIBRE :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – EQUILIBRE se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts Courus	+/-values latentes	Valeur au 31-12	+/-values réalisées
Solde au 31/12/2013	61 158,463		- 6 803,221	54 355,242	
Acquisition de l'Exercice					
Actions et droits rattachés	2 536,400			2 536,400	
Emprunt d'État (BTA)	9 994,000			9 994,000	
Remboursement et cession de l'Exercice					
Cession des Actions et droits rattachés	- 12 689,968			- 12 689,968	1 372,232
Cession des titres OPCVM	-102,919			- 102,919	0,077
Variation des +/- values potentielles sur titres			5 949,345	5 949,345	
Variation des intérêts courus		90,959		90,959	
Solde au 31/12/2014	60 895,976	90,959	-853,876	60 133,059	1 372,309

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 870,998 Dinars** au 31/12/2014 contre **4 406,400 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

Revenus	Montant au 31.12.2014	Montant au 31.12.2013
Revenus des actions	1 661,360	3 147,350
Dividendes	1 661,360	3 147,350
Revenus des Emprunts d'Etat	3,288	0,000
Intérêt Courus	3,288	0,000
Revenus des autres valeurs (OPCVM)	206,350	1 259,050
Dividendes	206,350	1 259,050
TOTAL	1 870,998	4 406,400

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à **48 126,845 Dinars** représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à CT et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
BTC 52S-01/09/2015	30	28 577,371	28 928,888	28,110
BTC 52S-27/10/2015	20	19 191,791	19 197,957	18,655
Total	50	47 769,162	48 126,845	46,765

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à **2 647,834 Dinars** et représentant les avoirs en banque

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2014 à **1 135,934 Dinars** contre **305,093 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Revenus	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des Bons du Trésor	1 135,934	6,178
• Intérêts courus	1 135,934	6,178
Revenus des Comptes de dépôt	0.000	298,915
• Intérêts Crédeurs	0.000	298,915
Total	1 135,934	305,093

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2014 à **21,918** Dinars et représentent la retenue à la source sur les achats de Bons des Trésor Assimilables.

PA- Note sur le Passif :

Le total des passifs s'élève au 31/12/2014 à **8 017,350 Dinars** contre **6 537,257 Dinars** au 31/12/2013 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
PA1	Opérateurs créditeurs	374,021	1 597,256
PA2	Autres créditeurs divers	7 643,329	4 940,001
	TOTAL	8 017,350	6 537,257

PA1 : Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à **374,021** Dinars contre **1 597,256** Dinars et se détaillant comme suit :

Opérateurs Crédeurs	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Gestionnaire	102,101	577,270
Dépositaire	200,446	594,858
Distributeurs	71,474	425,128
Total	374,021	1 597,256

PA2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31/12/2014 à **7 643,329 Dinars** contre **4 940,001 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

Autres créiteurs divers	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Etat impôts et taxes	53,953	95,957
Redevance CMF	8,654	10,985
Rémunération CAC	5 240,567	4 636,122
Publication CMF	294,581	196,937
Sommes à l'encaissement / Vente d'actions en Bourse	2 045,574	0,000
Total	7 643,329	4 940,001

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2014 à **4 383,986 Dinars** contre **6 747,850 Dinars** au 31/12/2013 représentant la rémunération du gestionnaire du dépositaire et celle des distributeurs.

Charges de gestion des placements	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	1 556,376	3 228,691
Rémunération du dépositaire	2 360,058	3 088,661
Rémunération des distributeurs	467,552	430,498
Total	4 383,986	6 747,850

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2014 à **2 642,579 Dinars** contre **5 182,626 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31/12/2014	31/12/2013
Redevance CMF	100,872	182,367
Honoraires CAC	2 298,663	4 636,122
Etat impôts et taxes	45,000	120,000
Diverses charges d'exploitation	198,044	244,137
Total	2 642,579	5 182,626

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2014 se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
<u>Capital initial (en nominal)</u>		
• Montant	: 105 000,000 Dinars	: 100 000,000 Dinars
• Nombre de titres émis	: 1 050	: 1 000
• Nombre de porteurs de parts	: 2	: 1
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
• Montant	: 0	: 68 900,000 Dinars
• Nombre de titres émis	: 0	: 689
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
• Montant	: 0	: 63 900,000
• Nombre de titres rachetés	: 0	: 639
<u>Capital</u>	: 112 366,840 Dinars	: 105 087,184 Dinars
✓ Montant en nominal	: 105 000,000 Dinars	: 105 000,000 Dinars
✓ Sommes non distribuables ^(*)	: 7 366,840 Dinars	: 87,184 Dinars
✓ Nombre de titres	: 1050	: 1 050
✓ Nombre de porteurs de parts	: 2	: 2

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à **7 366,840** Dinars au 31/12/2014 contre **87,184** Dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	87,184	0,000
1- Résultat non distribuable de l'exercice	7 279,666	1 465,599
✓ Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres.	5 949,345	-6 803,221
✓ +/- valeurs réalisées sur cession de titres.	1 372,309	8 785,695
✓ Frais de négociation de titres	- 41,988	-516,875
2- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	-1 378,415
✓ Aux émissions	0,000	648,603
✓ Aux rachats	0,000	-2 027,018
Sommes non distribuables	7 366,840	87,184

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT- EQUILIBRE et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31/12/2014 se détaille ainsi :

	31/12/2014	31/12/2013
Résultat distribuable de l'exercice	- 4 019,633	-7 218,983
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	0,000	1 784,082
Sommes Distribuables des exercices antérieurs	- 5 434,901	0,000
Sommes Distribuables	- 9 454,534	-5 434,901

V. AUTRES INFORMATIONS :

V-1 Données par part	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	2,864	4,487
Charges de gestion des placements	(4,175)	(6,427)
Revenu net des placements	(1,311)	(1,939)
Autres charges d'exploitation	(2,517)	(4,936)
Résultat d'exploitation	(3,828)	(6,875)
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	1,699
Sommes distribuables de l'exercice	(3,828)	(5,176)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000	(1,699)
Variation des plus ou moins valeurs potentielles des titres	5,666	(6,479)
Plus ou moins-valeurs réalisées sur cession de titres	1,307	8,367
Frais de négociation de titres	(0,040)	(0,492)
Plus ou moins valeurs sur titres et frais de négociation	6,933	1,396
Résultat net de l'exercice	3,105	(5,479)
Résultat non distribuable de l'exercice	6,933	1,396
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	(1,314)
Sommes non distribuables de l'exercice	6,933	0,082
Valeur Liquidative	98,011	94,906
V-2 Ratios de gestion des placements	31/12/2014	31/12/2013
• Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	4,353%	4,850%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	2,624%	3,725%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	3,991%	3,906%

V-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

V-3-1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de FCP BIAT – EQUILIBRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce à compter du 12 Août 2014 en remplacement de la BIATCAPITAL (Ex- Financière de Placement et de Gestion). Celle-ci est notamment chargée de :

- La gestion du portefeuille de FCP BIAT – EQUILIBRE ;
- La gestion comptable de FCP BIAT – EQUILIBRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 1 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 12/08/2014 suite à la réunion du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT tenue en date du 17 juin 2014 qui a décidé de :

- > Réviser à la baisse la commission de gestion en la ramenant de 1,5% HT de l'actif net à 1% HT de l'actif net l'an ;
- > Modifier la périodicité de règlement de la commission de gestion payées par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-3-2. Rémunération du dépositaire :

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP BIAT – EQUILIBRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la FCP BIAT – EQUILIBRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et aux montants minimum et maximum de l'actif du fonds.

En contrepartie de ses services la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1 % HT avec un minimum de deux mille dinars hors taxes et un maximum de cinquante mille dinars hors taxes par an. Cette rémunération prélevée sur la base de l'actif net quotidien est réglée mensuellement à terme échu.

Ainsi le Conseil d'administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT a décidé de modifier la périodicité de règlement de la commission de dépôt payée par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-3-3. Rémunération des Distributeurs :

La BIAT la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,7% HT l'an prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EQUILIBRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 12/08/2014 suite à une décision prise lors la réunion du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT tenue en date du 17 juin 2014 qui a décidé de :

- > Réviser à la hausse la commission de distribution en la portant de 0.2% HT de l'actif net l'an à 0,7% HT de l'actif net l'an à payer en faveur des distributeurs des parts du FCP et à partager entre eux au prorata de leurs distribution ;
- > Modifier la périodicité de règlement de la commission de distribution payées par le FCP de trimestrielle à mensuelle

V-4 Mode d'affectation des résultats :

Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT réuni en date du 17 juin 2014 a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du FCP de distribution à capitalisation.

Par conséquent les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées et ce à compter de l'exercice 2014.

FCP VALEURS CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS CEA arrêtés au 31 décembre 2014, faisant apparaître un total actif de 42 164 450 DT, un actif net de 41 996 236 DT pour 2 058 492 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 20,401 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS CEA au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 30 mars 2015

Le Commissaire Aux Comptes :
ECC-MAZARS
Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		34 189 791	25 238 201
Obligations et valeurs assimilées		6 121 875	4 389 404
Titres OPCVM		-	-
	3.1	40 311 666	29 627 605
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires		-	-
Disponibilités	3.2	1 852 784	1 190 651
		1 852 784	1 190 651
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		42 164 450	30 818 256
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	154 269	120 037
Autres créditeurs divers	3.4	13 945	12 698
TOTAL PASSIF		168 214	132 735
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.5	41 498 291	30 340 214
Sommes distribuables		497 945	345 307
Sommes distribuables des exercices antérieurs		607	671
Sommes distribuables de l'exercice		497 338	344 636
ACTIF NET		41 996 236	30 685 521
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		42 164 450	30 818 256

ETAT DE RESULTAT

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		1 031 921	815 173
Dividendes	4.1	811 904	565 366
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	220 017	249 807
<u>Revenus des placements monétaires</u>		42 407	28 484
Total des revenus des placements		1 074 328	843 657
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.3	<553 780>	<458 632>
Revenu net des placements		520 548	385 025
Autres produits		-	-
Autres charges	4.4	<49 043>	<41 405>
Résultat d'exploitation		471 505	343 620
Régularisation du résultat d'exploitation		25 833	1 016
Sommes distribuables de l'exercice		497 338	344 636
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<25 833>	<1 016>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		1 205 024	<549 896>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		573 689	<426 563>
Frais de négociation de titres		<37 499>	<30 133>
Résultat net de l'exercice		2 212 719	<662 972>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2014	31/12/2013
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	2 212 719	<662 972>
Résultat d'exploitation	471 505	343 620
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 205 024	<549 896>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	573 689	<426 563>
Frais de négociation de titres	<37 499>	<30 133>
<u>Distributions de dividendes</u>	<405 246>	<315 913>
<u>Transactions sur le capital</u>	9 503 242	4 579 689
Souscriptions	19 083 223	15 786 257
Capital	18 436 439	15 426 850
Régularisation des sommes non distribuables	454 040	211 878
Régularisation des sommes distribuables	192 744	147 529
Rachats	<9 579 981>	<11 206 568>
Capital	<9 276 137>	<11 055 426>
Régularisation des sommes non distribuables	<197 479>	<41 951>
Régularisation des sommes distribuables	<106 365>	<109 191>
<u>Variation de l'actif net</u>	11 310 715	3 600 804
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	30 685 521	27 084 717
En fin de l'exercice	41 996 236	30 685 521
<u>Nombre de part</u>		
En début de l'exercice	1 581 132	1 359 436
En fin de l'exercice	2 058 492	1 581 132
<u>Valeur liquidative</u>	20,401	19,407
<u>Taux de rendement</u>	6,25%	-1,56%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du CMF le 5 mars 2007 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2014, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
ADWYA	44 900	343 038	366 968	0,87%
AMEN BANK	50	1 546	1 301	0,00%
ARTES	141 975	1 046 821	1 135 942	2,69%
ASSAD	143 317	1 203 217	1 148 399	2,72%
ATTIJARI BANK	90 000	1 792 938	2 147 040	5,09%
ATTIJARI LEASING	20 000	656 926	526 420	1,25%
BIAT	31 601	2 255 415	2 488 737	5,90%
BT	160 000	1 591 847	1 685 280	4,00%
CEREALIS	44 446	300 011	302 944	0,72%
CITY CARS	12 918	142 008	148 208	0,35%
MAGASIN GENERAL	57 390	1 525 309	1 829 134	4,34%
MPBS	144 221	957 464	1 049 352	2,49%
ONE TECH HOLDING	150 000	1 003 810	1 080 750	2,56%
S.N.M.V.T	133 000	3 330 875	2 917 222	6,92%
SAH TUNISIE	64 097	499 424	687 953	1,63%
SERVICOM	172 003	2 818 354	2 490 259	5,91%
SFBT	160 495	2 008 008	3 613 063	8,57%
SIMPAR	28 832	1 474 570	1 618 888	3,84%
SIMPAR NG 2014	6 668	341 476	339 401	0,80%
SOPAT	130 000	438755,45	391430	0,93%
SOTEMAIL	101 546	303 870	289 406	0,69%
SOTIPAPIER	389 639	2 018 357	1 923 258	4,56%
STAR	24 300	3 472 844	3 537 618	8,39%
SYPHAX AIRLINES	223 599	1 951 549	867 564	2,06%
TPR	74 269	363 707	320 694	0,76%
TUNISIE LEASING	60 000	1 438 980	1 282 560	3,04%
Total actions et droits rattachés		33 281 119	34 189 791	81,08%

B- Obligations et valeurs assimilés**1-Bons du trésor Assimilables**

BTA 07 2017 6,75%	351	379 308	370 209	0,88%
BTA 10 2018 5,50%	1 783	1 726 740	1 744 580	4,14%
BTA 12 2016 5,25%	1 820	1 811 560	1 815 748	4,31%
BTA 01 2018 5,30%	1 000	986 500	1 035 173	2,46%
BTA 03 2016 5,25%	130	125 450	129 879	0,31%
Total Bons de trésor Assimilables		5 029 558	5 095 589	12,10%
Emprunt National CAT B	10 000	1 000 000	1 026 286	2,43%
Total Obligation et valeurs assimilées		6 029 558	6 121 875	14,53
Total		39 310 677	40 311 666	95,61%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	22 726 129
Emprunt National	1 000 000
Bons du trésor Assimilables	986 500
	<u>24 712 629</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Actions	14 966 711		15 559 000	592 289
Bons du trésor Assimilables	328 600	18 701	328 701	<18 600>
TOTAL	15 295 311	18 701	15 887 701	573 689

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Amen Bank Pasteur	1 547 806	1 488 672
Ventes de titres à encaisser	421 531	125 099
Liquidation émissions/rachats	<10 805 >	<315 045 >
Achats de titres à régler	<105 748 >	<108 075 >
	<u>1 852 784</u>	<u>1 190 651</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	145 346	115 576
Rémunération du dépositaire à payer	8 923	4 461
	<u>154 269</u>	<u>120 037</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	10 447	9 262
Redevance CMF	3 498	2 766
Retenue à la source à payer	-	670
	<u>13 945</u>	<u>12 698</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2014

Montant	30 340 214
Nombre de part	1 581 132
Nombre de porteurs de parts	2 790

Souscriptions réalisées

Montant	18 436 439
Nombre de part	960 763
Nombre de porteurs de parts entrant	484

Rachats effectués

Montant	9 276 137
Nombre de parts	483 403
Nombre de porteurs de parts sortant	291

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	<37 499 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1 205 024
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	573 689
Régularisations des sommes non distribuables	256 561

Capital au 31 décembre 2014	41 498 291
Nombre de part	2 058 492
Nombre de porteurs de parts	2 983
Taux de rendement	6,25% (i)

(i) Le calcul du taux de rendement a été effectué en tenant compte d'un dividende distribué en 2014 de 0,218 DT par part.

3.6 Sommes distribuables :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>Résultats d'exploitation</u>	<u>Régularisations</u>	<u>Sommes distribuables</u>
Exercices antérieurs	588	19	607
Exercice 2014	471 505	25 833	497 338
	472 093	25 852	497 945

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Dividende SFBT	124 313	92 368
Dividende SOTIPAPIER	97 330	-
Dividende ATTIJARI BANK	67 000	68 938
Dividende S.N.M.V.T	66 000	48 000
Dividende TUNISIE LEASING	57 291	46 835
Dividende TUNIS RE	52 500	-
Dividende ONE TECH HOLDING	46 200	-
Dividende SIMPAR	45 000	58 787
Dividende STAR	43 155	29 862
Dividende ASSAD	36 100	21 081
Dividende BT	31 200	39 000
Dividende TPR	30 337	40 290
Dividende ARTES	22 049	32 372
Dividende ATTIJARI LEASING	21 919	18 060
Dividende MPBS	21 000	-
Dividende SAH TUNISIE	18 961	-
Dividende CITY CARS	13 060	-
Dividende ADWYA	9 375	-
Dividende AMEN BANK	9 114	10 200
Dividende BIAT	-	25 000
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	-	13 503
Dividende SOMOCER	-	8 790
Dividende NEW BODY LINE	-	6 963
Dividende G.I.F	-	5 317
	811 904	565 366

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêt sur BTA	193 731	249 807
Intérêt sur Emprunt National	26 286	-
	<u>220 017</u>	<u>249 807</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunérations du gestionnaire	536 080	441 023
Rémunération du dépositaire	17 700	17 609
	<u>553 780</u>	<u>458 632</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance CMF	38 151	31 832
Honoraires du commissaire aux comptes	10 447	9 261
Autres frais	445	312
	<u>49 043</u>	<u>41 405</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Revenus des placements	0,522	0,534	0,518	0,400	0,322
Charges de gestion des placements	-0,269	<0,290>	<0,291>	<0,224>	<0,216>
Revenus net des placements	0,253	0,244	0,227	0,176	0,106
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-0,024	<0,026>	<0,027>	<0,022>	<0,022>
Résultat d'exploitation (1)	0,229	0,217	0,2	0,154	0,084
Régularisation du résultat d'exploitation	0,012	0,001	0,005	0,028	0,054
Sommes distribuables de l'exercice	0,241	0,218	0,205	0,182	0,138
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,585	<0,348>	<0,466>	<0,258>	0,401
Frais de négociation de titres	-0,018	<0,019>	<0,019>	<0,014>	<0,036>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,279	<0,270>	0,523	<0,186>	1,767
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,846	<0,637>	0,038	<0,458>	2,132
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,075	<0,419>	0,238	<0,304>	2,216
Résultat non distribuable de l'exercice	0,846	<0,637>	0,038	<0,458>	2,132
Régularisation du résultat non distribuable	0,125	0,107	0,057	<0,559>	1,196
Sommes non distribuables de l'exercice	0,971	<0,529>	0,095	<1,017>	3,328
Distribution de dividende	0,218	<0,205>	<0,181>	<0,137>	<0,351>
Valeur liquidative	20,401	19,407	19,923	19,804	20,776
<u>Ratios de gestion des placements</u>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,45%	1,44%	1,45%	1,43%	1,49%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,13%	0,13%	0,14%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	1,30%	1,08%	1,02%	1,17%	0,95%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(TTC) sur l'actif net placé en BTA
- 1,5%(TTC) sur l'actif placé en actions

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS CEA Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs de parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK percevra annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.